



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION
AVEC L'ASSOCIATION "LES ECHECS DE
VINCENNES" POUR L'ORGANISATION "DES
CLASSES ECHECS" DURANT L'ANNEE
SCOLAIRE 2024/2025**

**DÉCISION N° DM-24-302
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction de Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « Les échecs de Vincennes » d'organiser des « classes échecs » dans le cadre des classes in situ, pour 10 classes durant l'année scolaire 2024/2025 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association « Les échecs de Vincennes » sise à l'Espace Daniel-Sorano, 16 rue Charles-Pathé à Vincennes, et représentée par son président, Philippe Vaillant, pour l'organisation durant l'année scolaire 2024/2025 de « classes échecs » sur la base du tarif de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) pour l'organisation de 10 ateliers de 10 heures, soit un volume total de 100 heures d'animation, pour 10 classes.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET